

Le nouveau cadre national des certifications (diplômes, titres ou CQP)

Décret 2019-14 du 8 janvier 2019 - Applicable au 1^{er} janvier 2019

Le niveau de qualification associé à une formation certifiante est fonction des compétences nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle selon les critères suivants :

- complexité des savoirs associés à l'activité professionnelle ;
- niveau de savoir-faire, selon la complexité et la technicité d'une activité dans un processus de travail ;
- degré de responsabilité et d'autonomie au sein de l'organisation de travail.

Nouvelle grille (2019) Cadre national des certifications	Correspondance avec l'ancienne grille Nomenclature 1969	Critères
8 Doctorat	I	Capacité à identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés, à concevoir et piloter des projets et des processus de recherche et d'innovation.
7 Master		Capacité à élaborer des stratégies alternatives pour le développement de l'activité, à gérer et transformer des contextes professionnels complexes ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité.
6 Licence – DNSP – DE- DNMADE	II	Capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à aménager des solutions et les argumenter, à capitaliser et formaliser des savoir-faire et des méthodes.
5 BTS	III	Capacité à maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à concevoir des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes.
4 Bac – Bac pro	IV	Capacité à effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes, d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis, à organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer, ainsi qu'à participer à l'évaluation des activités.
3 CAP – BEP	V	Capacité à effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et information de base, dans un contexte connu ainsi qu'à adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances
2	/	Capacités à effectuer des activités simples et résolution de problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant quelques savoir-faire professionnels dans un contexte structuré. L'activité professionnelle s'exerce sous supervision avec un degré restreint d'autonomie.
1	/	Savoirs de base